

**DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC SERVICE
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC**

Presentation :

Au coeur d'une nature exceptionnelle et préservée, Niort vous offre un équilibre entre développement durable, qualité de vie et opportunités professionnelles. Niort est reconnue pour son engagement écologique, économique et social, faisant d'elle un véritable modèle de durabilité. En rejoignant cette terre mutualiste, vous aurez l'occasion de contribuer à son rayonnement et de vivre dans un environnement propice à l'épanouissement personnel et professionnel. Bienvenue à Niort, où vos ambitions se réalisent !

La Direction de l'Espace Public assure la conception, la gestion et la valorisation des espaces publics de la commune. Elle veille à l'entretien et à la sécurité du réseau de voirie, garantissant la qualité des infrastructures. Elle pilote la création et la maintenance des espaces verts, parcs et jardins, en intégrant les enjeux de biodiversité et de cadre de vie. Elle organise les actions de propreté urbaine afin d'offrir aux habitants un environnement propre et accueillant. Elle conduit les opérations d'aménagement urbain, depuis l'étude jusqu'à la réalisation, en recherchant l'équilibre entre fonctionnalité, esthétique et durabilité. Elle encadre également la réglementation d'accès et d'occupation du domaine public, en veillant au respect des règles et à la préservation de l'intérêt général. Enfin, elle coordonne les interventions des services et des partenaires, dans une logique de cohérence et de transversalité, pour garantir la qualité et l'harmonie de l'espace public communal.

Le (la) chargé(e) de projets AEP réalise les études de conception pour le compte des services gestionnaires et des services métiers en proposant des solutions techniques et en dessinant les plans, des montages en 3D, des photomontages et le chiffrage des petites opérations. Il (elle) accompagne les services gestionnaires et services métiers dans le suivi des travaux et assure la direction de petits chantiers transversaux sur l'espace public. Il (elle) assure le contrôle des prestations réalisées à l'avancement de l'opération, la rédaction des comptes rendus, la vérification des métrés sur site et en fin de chantier, la réception des travaux dans les règles de l'art.

Sous la responsabilité du chef de service aménagement de l'espace public, vous assurerez les missions suivantes :

Missions :

- Réaliser les relevés topographiques, le report, la mise à jour des plans,
- Concevoir des plans d'aménagement de niveaux Esquisse, AVP, PRO et EXE sur le logiciel Mensura pour le compte des services gestionnaires (en particulier voirie et espaces verts) et services métiers,
- Réaliser des photomontages et toute illustration facilitant l'aide à la décision,
- Réaliser les chiffrages en utilisant les accords-cadres,
- Réaliser des métrés et détails quantitatifs, aussi bien à partir du terrain que des plans de récolement,
- Réaliser le suivi des chantiers,
- S'inscrire dans le respect de la feuille de route de la DEP,
- Intégrer le temps passé sur chaque projet ou type de projet sur le logiciel Orchestra.

Le poste ouvre droit à l'attribution de la NBI de 10 points liée aux missions de dessinateur.

Profil :

- Connaissances dans le domaine technique du secteur
- Savoir formuler des propositions et des solutions techniques
- Réaliser des études de faisabilité et d'aide à la décision,
- Connaissances des logiciels Mensura et Orchestra appréciés,
- Capacité à rendre compte,
- Capacité d'analyse et d'adaptation,
- Permis B obligatoire,
- AIPR.

Remuneration :

La rémunération est calculée selon les éléments suivants :

- Traitement de base fixé sur la base des grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. (Pour information : de 1 836,20 € Brut/mois pour un technicien en début de carrière à 2 914,29 € Brut/mois pour un technicien

principal de 1° classe en toute fin de carrière).

- Auquel s'ajoute un régime Indemnitare (pour information : 460 € brut/mois pour le grade de technicien (début carrière), 612 € brut/mois pour le grade de technicien principal de 2° classe et 635 € brut/mois pour le grade de technicien principal de 1° classe (fin de carrière))
- Pour les contractuels : les conditions de rémunération seront calculées, selon les conditions décrites ci-après et au regard des règles de calcul de reprise établies par les statuts et de l'expérience sur poste et/ou missions similaires.
- Indemnités d'astreintes sous réserve de mobilisation pour l'astreinte d'exploitation.
- Prime vacances : 799,90 € brut versés 1 fois dans l'année, en juin ou en décembre (en fonction de la date de prise de poste), au prorata du temps de présence dans la collectivité
- Participation employeur à des contrats-groupes de complémentaire santé (30 €) et prévoyance (16 €) (maintien de salaire labellisé)- Non obligatoires.
- Accès aux services du Comité des Activités Sociales et Culturelles de Niort et son territoire (équivalent comité d'entreprise)
- Accès mesures sociales employeur

Renseignements :

Auprès de M. GOUSSEAUD Francis, Directeur de l'Espace Public (Tél : 05 49 78 77 44)

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative, les 2 ou 3 derniers bulletins de salaire) avant le **28/08/2026** sous la référence : **V_26_B_27** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines

Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : drh-candidature@agglo-niort.fr

Par voie postale : M. Le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex